



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de défense et
protection civiles

Gap, le 04 juillet 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.14
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr
SIDPC/Prévention/Risques Naturels/AiguillesPasdeLours

Relevé de conclusions **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **04 juillet 2018**

Suivi du glissement :

-RTM, CD 05 et CCGQ : Peu d'évolution, déplacement général inférieur au centimètre. Compartiment Ouest toujours un peu plus actif.

Circulation :

Route provisoire : Les feux ont été re-réglés. La résistance aux charges des ouvrages est surveillée étroitement par le CD 05.

Monsieur le Maire d'Abriès indique que l'alternat n'est parfois pas bien respecté, notamment par des véhicules s'arrêtant pour prendre le phénomène en photo. Des panneaux à texte sur fond jaune pourront être posés en complément par le CD 05 pour insister encore sur cette importante interdiction. L'attention de la Gendarmerie Nationale est attirée sur la nécessité du respect de l'alternat.

Monsieur le Maire d'Aiguilles indique qu'à partir de samedi deux ASVP de la CCGQ seront chargés d'informer les personnes attendant aux feux (leurs horaires, évolutifs, seront : 9h-11h30 et 15h-18h30, tous les jours). Ils n'auront pas pour l'instant de mission de police, ce qui n'entraînera pas de modification de l'arrêté préfectoral réglementant la route provisoire.

Par ailleurs, des flammes explicatives sur les ressources des communes seront positionnées de part et d'autre des feux d'alternat par l'OT du Queyras. Il pourrait être intéressant d'en réaliser d'autres expliquant les raisons d'une attente que certains automobilistes ne comprennent pas lorsqu'ils sont arrêtés loin des feux et panneaux avertissant de l'alternat.

Monsieur le Maire d'Aiguilles souhaite une rédaction du message du PMV de St Clément indiquant que les véhicules vers Abriès sont autorisés jusqu'à 12t, plutôt que le message actuel qui met en avant l'interdiction, et dont la lecture rapide pourrait dissuader des arrivants potentiels.

Route définitive : La procédure suit son cours. Le CD 05 tiendra prochainement une réunion publique avec les élus concernés pour décrire les modalités du chantier. Le CD 05 met en avant l'arrivée sur zone de 50 personnes concourant au chantier, dès le mois d'août.

Monsieur le Maire d'Abriès souhaite qu'un bon accueil leur soit réservé, et salue l'arrivée de cette clientèle pour les entreprises locales.

La sous-préfecture indique avoir relevé sur certains sites Internet des propos déplacés pouvant viser des particuliers dont les terrains sont concernés par le tracé de la nouvelle route. Il est demandé à tous de faire preuve de la plus grande modération, et de ne pas tomber dans l'invective.

Piste de Marassan : La Commune d'Aiguilles remettra au CD 05 l'autorisation foncière manquante avant le début des travaux de correction des lacets coté Aiguilles